

Date : 20080612

Dossier : A-174-08

Référence : 2008 CAF 210

[TRADUCTION FRANÇAISE]

En présence de monsieur le juge Noël

ENTRE :

DÉMOCRATIE EN SURVEILLANCE

demandeur

et

COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

défendeur

Demande jugée sur dossier sans comparution des parties.

Ordonnance rendue à Ottawa (Ontario), le 12 juin 2008.

MOTIFS DE L'ORDONNANCE :

LE JUGE NOËL

Date : 20080612

Dossier : A-174-08

Référence : 2008 CAF 210

En présence de monsieur le juge Noël

ENTRE :

DÉMOCRATIE EN SURVEILLANCE

demandeur

et

COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

défendeur

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LE JUGE NOËL

[1] La demande de radiation ne respecte pas le seuil élevé requis pour le rejet préliminaire d'une demande de contrôle judiciaire.

[2] Le défendeur demande l'adjudication de dépens plus élevés. Je ne vois aucune raison d'adjudger de tels dépens. Les dépens seront calculés en fonction du milieu de la fourchette de la colonne III.

Marc Noël
j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-174-08

INTITULÉ : DÉMOCRATIE EN
SURVEILLANCE ET
COMMISSAIRE AUX CONFLITS
D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

DEMANDE JUGÉE SUR DOSSIER SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : LE JUGE NOËL

DATE DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE : Le 12 juin 2008

OBSERVATIONS ÉCRITES :

Yavar Hameed (BHC n° 44763A)

POUR LE DEMANDEUR

Nancy Bélanger

POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Hameed Farrokhzad St-Pierre
Ottawa (Ontario)

POUR LE DEMANDEUR

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario)

POUR LE DÉFENDEUR